



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Réunion Hauts-de-France des exploitants éoliens 19 octobre 2021

Suivis des parcs éoliens terrestres : retours sur l'exploitation des premières données en région Hauts-de-France

Bénédicte LEFEVRE – DREAL HDF

Travaux réalisés dans les Hauts-de-France et précisions sur les données présentées

- Mise en ligne depuis 2017 des suivis reçus
- Création d'une base de données en 2019 et publication d'une première cartographie
- Intégration d'une table des cadavres en 2020
- 2 stagiaires en 2021 pour consolider la base et étudier la mortalité des busards
- Septembre 2021 : nouvelle cartographie et publication des données des cadavres :
<https://tinyurl.com/SuivisEolienHauts-de-France>



**Les données présentées
sont des données brutes
à prendre avec précaution**

Tables de données :

<http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr/catalogue/srv/fre/catalog.search#/metadata/fr-120066022-jdd-3d8e100a-db18-423a-a8aa-5cb5861bc397>
<http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr/catalogue/srv/fre/catalog.search#/metadata/fr-120066022-jdd-33995ed0-ef71-48d8-b113-b461fbadb648>

- Extrait de la nouvelle cartographie et publication des données des cadavres : <https://tinyurl.com/SuivisEolienHauts-de-France>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Suivi environnemental des parcs éoliens

DREAL Hdf (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France)

Résultats de la recherche

Suivi environnemental des parcs éoliens (1)

| Nombre éoliennes | Cadavres oiseaux | Cadavres chiroptères |
|------------------|------------------|----------------------|
| 5 | 2 | 4 |

Requêtes attributaires

Filtrage des objets de la couche "Suivi environnemental des parcs éoliens"

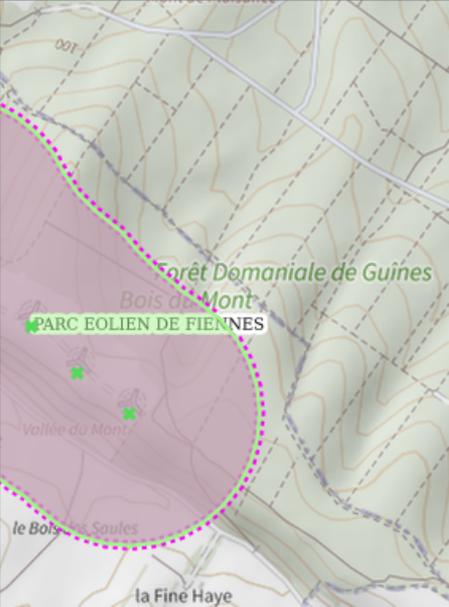
Nom du parc

Département

Communes

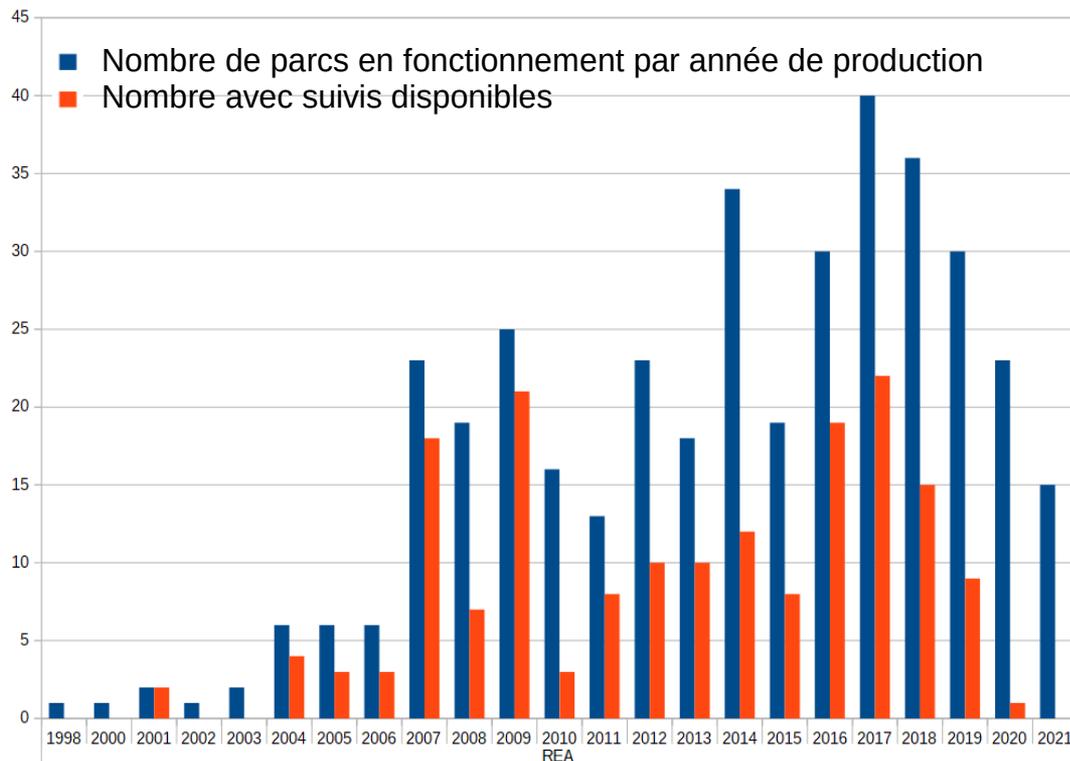
Date étude

Année étude



Quelques chiffres

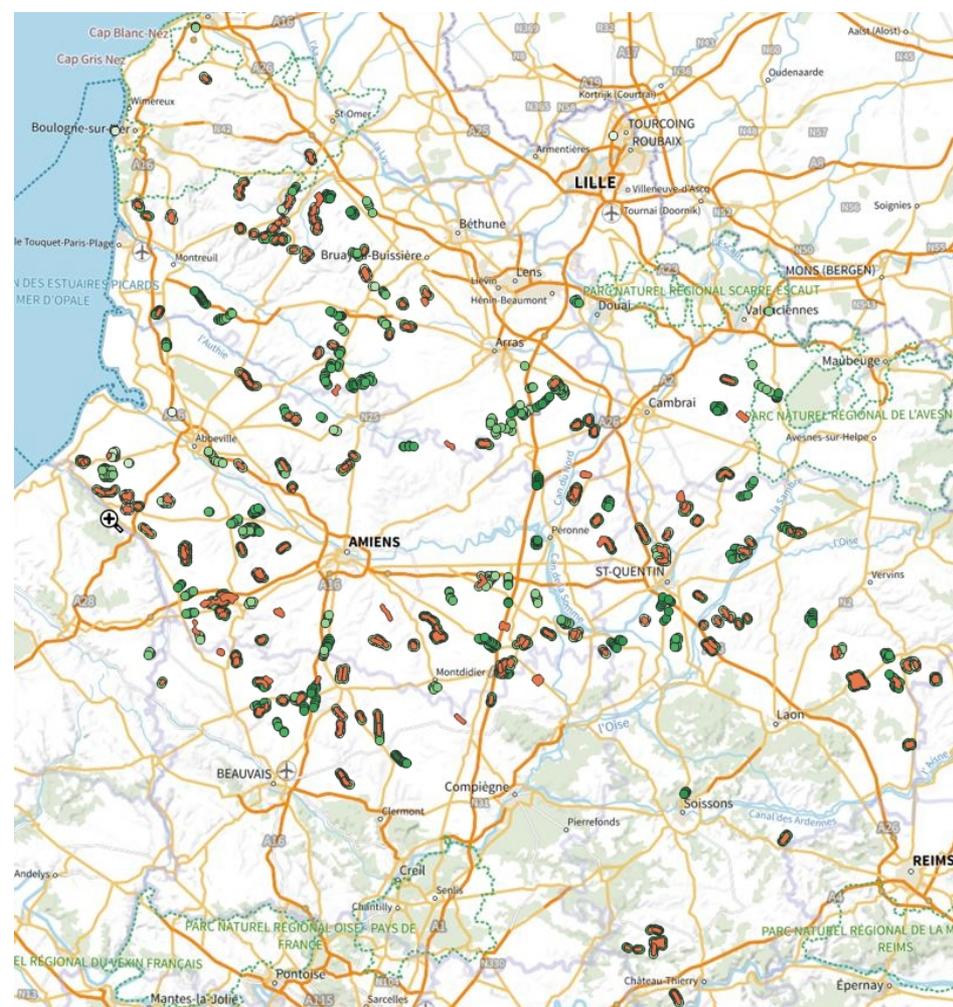
- 391 parcs en fonctionnement
- 175 suivis de mortalité intégrés dans la base pour 172 parcs (jusqu'à 3 suivis par parc et 4 parcs par suivi)
- 929 éoliennes suivies
- Suivis récupérés pour 150 des 285 avant 2017 : 52 % (donc avec une obligation de suivi car plus de 3 ans)
- 643 cadavres d'oiseaux (57 espèces) et 361 cadavres de chauves-souris (10 espèces)



Carte des mâts construits jusqu'en 2017 et de l'ensemble des suivis

- Les éoliennes sont représentées par un dégradé selon leur année de construction du blanc (1998) au vert (2017)
- Les parcs avec un suivi sont en orange

Demande de la DREAL :
envoyer aux UDs
les suivis
non encore transmis



Synthèse selon l'état de la connaissance au 15/09/2021

- Avifaune
 - 231 passereaux (36%)
 - 107 rapaces (16%)
- Chiroptères
 - 50 % de Pipistrelle commune

Données
non consolidées

| Nom scientifique | Nom vernaculaire | Nombre de cadavres |
|--------------------------|---------------------|--------------------|
| <i>Apus apus</i> | Martinet noir | 54 |
| <i>Falco tinnunculus</i> | Faucon crécerelle | 53 |
| <i>Perdix perdix</i> | Perdrix grise | 49 |
| <i>Sturnus vulgaris</i> | Étourneau sansonnet | 41 |
| <i>Columba palumbus</i> | Pigeon ramier | 34 |

| Espèce | Nom vernaculaire | Nombre de cadavres |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------|
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Pipistrelle commune | 180 |
| <i>Chiroptera sp.</i> | Chiroptère indéterminé | 42 |
| <i>Pipistrellus nathusii</i> | Pipistrelle de Nathusius | 40 |
| <i>Pipistrellus sp.</i> | Pipistrelle indéterminée | 34 |
| <i>Nyctalus leisleri</i> | Noctule de Leisler | 24 |
| <i>Nyctalus noctula</i> | Noctule commune | 12 |

Les attentes de la DREAL

- Pourquoi faire des suivis ?
 - Réglementaire, agir en cas d'impact
- Transmission du suivi avec :
 - L'avis de l'exploitant
 - Des propositions de mesures en cas d'impact significatif
- Dépôt sur Depobio <https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/versement/>
 - Tous les suivis depuis le 01/06/18 sont à déposer sur Depobio (notamment ceux qui avaient été envoyés au MNHN)
 - Nouveau cadre d'acquisition (pour la partie mortalité) en cours de validation par le Ministère – se rapprocher de l'UMS Patrinat
- Attentes de données précises
 - Vérifier les numéros, la position, les caractéristiques des éoliennes avec la base de données :
`carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/943/eolien.map`
 - Détails sur les cadavres : date découverte, sexe, âge, distance au mât, blessures observées, etc.
 - Couvert végétal (typologie, hauteur, pourcentage des différents types) et lien avec le pourcentage de surface prospectée
 - Estimateurs (tous les éléments bruts et précis pour les calculs) **infos sur les conditions des suivis**



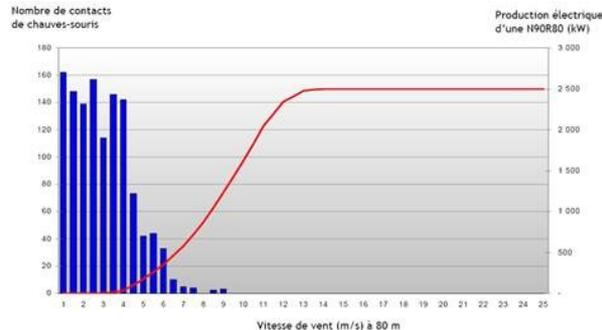
Rapport d'incident

- Article R512-69 du code de l'environnement
 - L'exploitant d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration est tenu de déclarer, dans les meilleurs délais, à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1.
 - Un rapport d'accident ou, sur demande de l'inspection des installations classées, un rapport d'incident est transmis par l'exploitant à l'inspection des installations classées. Il précise, notamment, les circonstances et les causes de l'accident ou de l'incident, les effets sur les personnes et l'environnement, les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.
- Une mortalité d'espèce menacée et une mortalité massive d'une espèce protégée sont considérées comme un accident
- Pas de seuil pour une mortalité massive : au cas par cas
 - Récurrence de la découverte de cadavres sur plusieurs jours
 - Découverte de plusieurs cadavres trouvés en une fois
- Sont attendues des mesures immédiates et à plus long terme



Suivi d'activité / suivi en altitude

- Suivi d'activité à intégrer directement dans le SINP régional ou Dépobio
- Permet d'avoir une meilleure connaissance globale et d'enrichir les études d'impact
- Doit être croisé avec le suivi de la mortalité
- Important notamment pour les projets de renouvellement (repowering)



Premières mesures correctrices mises en œuvre

- Chiroptères : plan d'arrêt des machines (MR – efficacité 50%)
- Limiter l'attractivité à proximité des éoliennes
- Busards : arrêt des éoliennes à 500 m d'un nid jusqu'à l'envol des juvéniles
- Forte mortalité : système de détection/arrêt





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**